

11M09

11M09

Légende

Carte des titres miniers

- Claim désigné
- Claim
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain arpenté non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet de la claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- DM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

- Substance extraite
- A Argile
  - B Sable de silice
  - C Calcaire
  - D Pierre dimensionnelle
  - E Minerai de fer
  - F Gravier
  - G Indurimé
  - H Terre grasse
  - I Pierre dimensionnelle
  - J Moraine
  - K Terre noire
  - L Sphérite
  - M Pierre concassée
  - N Produits miniers variés
  - O Sable
  - P Toute
  - U Autre
  - V Calotte

- Statut du site d'extraction
- Ci Ouvert sous conditions
  - Cj Ouvert
  - Fj Fermé
  - Nj Non autorisé
  - Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arpenté minier
  - Périmètre urbain
  - Terrain soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arpenté minier
  - Terrain soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arpenté minier
  - Terrain où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
  - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti
  - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Missinan de Bétiakite, Essipk, Mashveleah, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020 est de 10°17' avec une variation annuelle déclinatoire de 9,7"

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

**Echelle 1:50 000**

1000 0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

1101	1102	1103
1104	1105	1106
1107	1108	1109

